QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTINGAN
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL, OU COPIE DE RÉSOLUTION

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN, LORS D'UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LUNDI LE 5 DÉCEMBRE 2016 À 20H00. À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS : MONSIEUR JEAN-MARC PAQUET.

LES CONSEILLERS : MADAME CÉCILE CHAMPAGNE, MM. JEAN-GUY MORIN, RÉMI GIROUX, YVAN PARÉ, MICHEL MARCOUX. FORMANT QUORUM. ÉTAIT ABSENT ÉRIC GIGUÈRE.

RE: 254-12-2016: CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL (2017)

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence — Il est proposé par : Cécile Champagne
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront les dates suivantes et débuteront à 20h.

JANVIER: 12	JUILLET : 03
FÉVRIER: 06	AOÛT: 14
MARS: 06	SEPTEMBRE: 11
AVRIL: 03	OCTOBRE: 02
MAI : 1ER	NOVEMBRE: 13
JUIN: 05	DÉCEMBRE: 04

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/ secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée

EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ
CE 6E JOUR DE DÉCEMBRE 2016

Brigitte Quirion
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE